# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 03/12/2013 - 1/3

# **DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU:**

# <u>MARDI 07 JANVIER 2014</u>

\* \* \* \* \* \* \* \* \*

L'an deux mil quatorze, le mardi septembre Janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur KOCK Francis, Maire

<u>Etaient présents</u>: Mesdames DE RÉ Agnès, VIGNERON Anne-Marie, DELPECH Nadège et Messieurs DUROS Jean-Louis, BOULANGER Serge, NOUVIAN Claude, CARON Bernard, DEMARQUE Francis, REMY Jean-Jacques LEQUEUX Jean-Paul.

## Absent excusé :

Mr JOLY Cyrille

Madame DE RÉ Agnès a été élue secrétaire de séance.

\* \* \* \* \* \* \* \* \*

Ouverture de la séance à 19 heures 35

## Préambule :

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée de la circulaire préfectorale concernant les élections municipales. Une note d'information sera incluse dans le prochain bulletin municipal pour expliquer le déroulement des municipales 2014.

Il présente ses remerciements à l'ensemble de conseil pour la cérémonie des vœux. L'organisation semble plus adaptée et la tranche horaire paraît convenir à un plus grand nombre de participants.

## <u>Création d'un poste d'agent de maîtrise :</u>

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée que le centre de gestion de l'Aisne a retenu le dossier de promotion interne de Mr CROQUET Bruno suite à la réussite de son examen professionnel d'agent de maîtrise. Il précise que sur les 38 personnes ayant obtenu l'examen seulement 3 ont été retenues au titre de la promotion interne. Il propose à l'assemblée la création du poste d'agent de maîtrise et la suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet. Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte à compter du 1er janvier 2014.

#### Compte administratif : section de fonctionnement :

Mr Le Maire distribue à chaque conseiller le compte administratif 2013 – section de fonctionnement. Une étude de l'état budgétaire au 31 décembre 2013 et sur les décisions prise pour 2014 est engagée article par article :

- Impôts locaux : Une augmentation des bases est constatée, sans augmentation des taux délibérés en 2013. Mr le Maire souligne aux conseillers que dans ce contexte aucune augmentation des taxes n'est souhaitable pour 2014.
- La clôture de la section de fonctionnement du compte administratif montre un solde positif.

## **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :**

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée :

• <u>Tour de France</u>: Passage du Tour le 10 juillet 2014. La caravane publicitaire ne pourra pas passer par Coucy à cause de l'étroitesse des portes médiévales. La caravane du tour passera par Jumencourt.

• <u>Réserve parlementaire de Mr Le Député René Dosière</u> : de la réception du courrier du ministère de l'intérieur nous octroyant une subvention de 1.600 €uros pour l'achat du four à la cantine scolaire.

#### • Useda:

- o Déploiement de l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques et proposition d'en installer une sur le territoire pour un coût de 4.000 €uros à la charge de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse cet investissement.
- O Que le nombre de plots pour les candélabres donnant accès à la salle polyvalente ont été installé mais ceux-ci ne répondent pas au cahier des charges initialement fixé. Mr le Maire contactera l'Useda pour avoir un complément d'information sur cette installation.
- <u>Zone 30</u>: Que l'installation et la pose des panneaux de la zone 30 km/h dans le lotissement: rue de la prairie, résidence crois blanche, rue Bellevue et Rue de Bordet va être mis en place prochainement.
- <u>Assainissement</u>: Que les contrôles vont être mis en place courant 2014 par la communauté de communes des vallons d'anizy. Un signalement d'écoulement et de vidange de fosse septique sur la voie publique a été fait auprès du secrétariat de mairie. Un courrier sera transmis aux riverains.
- <u>Défibrillateur</u> : la pose sera bientôt effective à la salle polyvalente, à côté de l'alarme incendie.

### Mr le Maire donne la parole à :

### Mr REMY Jean-Jacques, 1er Adjoint:

- Cimetière : Il informe que la procédure de reprise de concessions est arrivée à terme. Un rendez-vous avec la gendarmerie a été fixé début mars 2014 afin d'établir le procès-verbal final. Un affichage en mairie et à l'entrée du cimetière sera réalisé conformément à la législation.
- Repas des anciens : le dimanche 02 février 2014. Il invite les conseillers municipaux à se joindre à la mise en place des tables le samedi 01 février 2014 à 11 h 00 et de rencontrer avec lui, le mercredi 15 janvier à 18 h 30 le traiteur Aubin.

## Mr LEQUEUX Jean-Paul, 3<sup>ème</sup> adjoint :

- Poteau d'incendie : Il informe l'assemblée qu'un poteau d'incendie est endommagé au croisement des Rues de la croix Blanche et des Clos Fleuris. Il présente les devis. Borne simple : 1.800 € ht et une comme celle de l'église : 2.300 € ht. Le conseil municipal, à l'unanimité, statue sur le principe de l'achat d'une borne sur les budgets 2014 et 2015 afin de remplacer au fur et à mesure les anciennes, Mr Le LEOUEUX est chargé de ce dossier.
- Il signale la dangerosité d'une toiture, un courrier sera adressé au propriétaire.

#### Mr CARON Bernard, Conseiller Municipal:

- Il signale qu'un lierre pousse le long de l'église risquant d'endommager les vitraux et pierres de l'édifice. Mr le Maire signale que les employés communaux iront le couper.
- Il demande la suite donnée au dossier : chemin de Frivas. Mr le Maire signale qu'il a eu rendez-vous sur place avec les personnes concernées et propose aux conseillers municipaux d'aller se rendre sur les lieux pour se rendre compte par eux-mêmes du débit de cet écoulement. La Commune va poser des gravats pour combler l'érosion et au cours du printemps la canalisation devra être remise en place comme initialement.

#### Mme VIGNERON Anne-Marie, Conseillère Municipale :

• Elle demande si la commune a installé des barrières dans le chemin Rue de Bordet qui mène, par les bois, à Anizy-le-Château. Mr le Maire l'informe que la commune n'a posé aucune barrière.

Séance levée à 21 h 25 Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

> La Secrétaire de Séance DE RÉ Agnès

Le Maire KOCK Francis